

LA PAUSE ACTU
JURIDIQUE

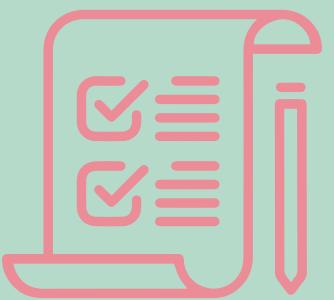


Conditions Générales de Vente

Quelle est leur utilité ?



Pourquoi les CGV sont essentielles dans les relations commerciales ?



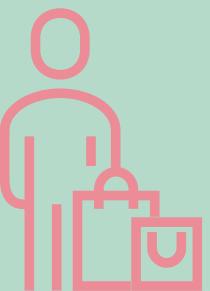
Les CGV permettent au professionnel de transmettre au client ***les informations obligatoires*** lui permettant de comprendre la portée de son ***futur engagement contractuel***.

Elles ne sont opposables que si le client les a expressément acceptées.

Les CGV encadrent notamment :

- Les conditions de règlement ;
- Les modalités de détermination du prix ;
- Le tribunal compétent en cas de litige ;
- Ou encore les exonérations de responsabilité.

Quelles sont les obligations relatives aux CGV selon la nature du client ?



CLIENT CONSOMMATEUR

- ***Obligation de communication précontractuelle*** : le professionnel doit remettre les CGV au consommateur ***avant la conclusion du contrat***, conformément à la loi.
- En cas de défaut d'information, l'entreprise s'expose à une ***amende*** pouvant atteindre ***15 000 €*** pour une personne physique et ***75 000 €*** pour une personne morale.

Quelles sont les obligations relatives aux CGV selon la nature du client ?



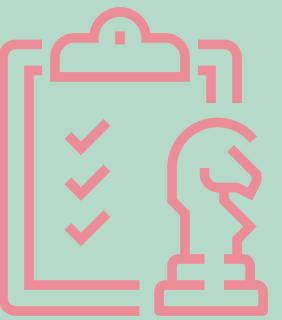
CLIENT PROFESSIONNEL

- **Communication sur demande** : les CGV doivent toujours être transmises **lorsque le client en a fait la demande**.
- Vos CGV ne seront opposables que si elles sont transmises sur un support durable et que vous pouvez **prouver qu'elles ont été acceptées par le cocontractant**.
- Lorsque les CGV ne sont **pas communiquées**, ou que certaines **informations sont manquantes** : vous vous exposez à une amende d'un montant **maximal de 15 000€** pour une **personne physique** et de **75 000€** pour une **personne morale**.

Quelles sont les clauses obligatoires ?

MENTIONS OBLIGATOIRES	DÉTAIL
Caractéristiques essentielles	Description précise du produit ou service
Identité et coordonnées du vendeur	Nom, adresse, SIRET, etc.
Prix et modalités de paiement	Barème des prix unitaires, méthode de calcul, délais, pénalités de retard, réductions
Délais de livraison et transfert de propriété	Dates ou délais, modalités de transfert
Garanties légales	Encadré spécifique informant les consommateurs des modalités de mise en œuvre des garanties légales (garantie de conformité, garantie contre les vices cachés)
Droit de rétractation	Conditions et modalités d'exercice, ou mention de l'exclusion si applicable
Règlement des différends	Tribunal compétent, médiateur de la consommation
Protection des données personnelles	Politique de gestion des données, droits des utilisateurs (RGPD)

Quelles sont les clauses recommandées ?



Les CGV peuvent contenir de **nombreuses clauses non obligatoires mais fortement conseillées** en fonction de l'activité du vendeur et de son positionnement sur le marché, par exemple :

- clause de réserve de propriété,
- clause de transfert immédiat des risques,
- clause de confidentialité...

Les entreprises doivent également prendre en compte des aspects spécifiques tels que **la protection des données personnelles** (RGPD), **les modalités de paiement en ligne** (pour le commerce électronique), ou encore **les conditions d'utilisation des plateformes digitales**.

Quelles sont les clauses interdites et abusives ?

Lors de l'élaboration des CGV, il est interdit d'insérer des clauses créant **un déséquilibre significatif entre les droits et obligations des parties**.

Le Code de la consommation expose les clauses qui sont présumées abusives. À titre d'exemple, les causes qui :

- Engendrent **l'adhésion du client à des dispositions contractuelles non mentionnées dans les CGV** et non portées, préalablement à la conclusion du contrat de vente, à sa connaissance.
- Permettent **de modifier unilatéralement les conditions essentielles** du contrat de vente, etc.



Attention : Le plagiat de CGV est interdit par la loi.
En le faisant, vous vous exposez à **une amende allant jusqu'à 10 000€**.

Pour en savoir plus...

Vous souhaitez en savoir plus
sur **les CGV** ?

Découvrez notre expertise :

implid.com

implid